

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Antoine FORGAR (avec pouvoir donné à Dominique CHAMBON), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 12
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Anne LANGARD

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Par délibération en date du 23 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'adopter le référentiel M57 pour le budget de notre collectivité à compter du 1er janvier 2024.

Ce budget primitif 2024 soumis au vote du conseil municipal a été élaboré avec la volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, pour :

- pouvoir dégager les marges de manœuvre dont nous avons besoin en investissement,
- et mobiliser des subventions auprès de différents partenaires pour soutenir nos projets.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement sur la base de **552 975,87 €** et en section d'investissement à **1 077 998,50 €**.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaire au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à **552 975,87 €** et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

| | |
|---|------------|
| Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses | 11 451,00 |
| Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731) | 64 840,00 |
| Chapitre 731 – Fiscalité locale | 323 935,00 |
| Chapitre 74 – Dotations et participations | 68 160,00 |

| | |
|--|-------------------|
| Chapitre 75 – Autres produits de gestion | 6 800,00 |
| Chapitre 76 – Produits financiers | 118,00 |
| R 002 – Résultat reporté | 77 671,87 |
| TOTAL | 552 975,87 |

- **Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes :**
 - Vente de bois (convention ONF et vente aux habitants), concessions dans le cimetière,
 - Redevances et taxes funéraires,
 - Droit de permis de stationnement et de location sur la voie publique (RODP ORANGE / implantation antenne relais à la Ruelle aux cailloux, location de terrains),
 - Redevance hébergement des concentrateurs (GRDF)
- **Chapitre 73 - Impôts et taxes**
 - Dotation Solidarité Communautaire
 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
 - Fonds Départemental Droits de Mutation à Titre Onéreux
- **Chapitre 731 – Fiscalité locale**
 - Taxes foncières et d'habitation
Maintien en 2024 des taux d'imposition de la commune, soit :
 - 56,89 % pour la taxe foncière sur les terrains bâtis,
 - 66,09 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis
 - 15,18 % pour la taxe habitation sur les résidences secondaires
 - Droits de place
 - Taxe Communale sur Consommation Finale d'Electricité
- **Chapitre 74 - Dotations et subventions**
 - Dotation Globale de Fonctionnement, constituée de 2 dotations :
 - Dotation Forfaitaire
 - Dotation Solidarité Rurale
 - Dotation aux élus locaux
 - FCTVA 2024 (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie éligibles, réalisées en 2022
 - Dotation protection fonctionnelle
 - Fonds d'aide à l'aménagement en fonctionnement sur les dépenses réalisées en 2023
 - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
 - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
 - Indemnités d'isolement
- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion**
 - Répartition aux communes / Syndicat des Biens de la Muette
 - Location de la cuisine de la salle des fêtes
 - Participation de l'association Cœur de Lotus aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente
- **Chapitre 76 - Produits financiers**
 - Remboursements d'intérêts d'emprunts suite à l'encours de dette « voirie » transféré à la Métropole
- **Compte R 002 – Résultat reporté**

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à **552 975,87 €** et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

| | |
|--|------------|
| Chapitre 011 – Charges à caractère général | 174 320,00 |
| Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 165 029,00 |
| Chapitre 014 – Atténuation de produits | 39 079,00 |

| | |
|--|-------------------|
| Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (sauf 6586) | 100 262,00 |
| Chapitre 66 – Charges financières | 26 811,00 |
| Compte 023 – Virement à la section d'investissement | 47 474,87 |
| TOTAL | 552 975,87 |

➤ **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

- Dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, entretien des bâtiments et des terrains, prestations de service avec des entreprises, entretien et réparation sur matériel roulant et sur autres biens mobiliers, entretien et réparations de voiries et de réseaux, assurances multirisques pour garantir les biens et les responsabilités de la commune...

➤ **Chapitre 012 - Charges de personnel**

- Rémunération personnel titulaire, stagiaire et non titulaire
- Cotisations sociales
- Cotisations assurance du personnel
- Médecine du travail

Etat du personnel au 01/01/2024 :

- 3 agents titulaires de catégorie C :
 - Filière administrative : 1 agent
 - Filière technique : 2 agents
- 1 agent non titulaire de catégorie C, filière administrative, en renfort (contrat de mission de mars à mai 2024 avec le CDG76)

Mouvements de personnel prévus au cours de l'année 2024 :

- Départ d'un agent titulaire filière technique suite à une rupture conventionnelle
- Départ d'un agent titulaire filière administrative pour mutation
- Recrutement d'un agent contractuel filière administrative
- Recrutement de 2 agents saisonniers filière technique pour une durée de 6 mois
- Recrutement d'un agent titulaire ou contractuel filière technique à compter du 1^{er} octobre 2024

Les charges de personnel représentent 29,84 % des dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 14 - Atténuations de produits**

- Attribution de compensation à la Métropole Rouen Normandie :

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (sauf 6586)**

- Aide sociale d'urgence aux habitants en difficulté
- Indemnités des élus
- Cotisations sociales
- Frais de formation
- Contributions obligatoires versées à la commune de Saint Martin du Vivier dans le cadre de l'accueil intercommunal scolaire, au centre de loisirs et à l'école de musique
- Contribution au Fonds Solidarité Logement
- Contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes
- Subventions accordées aux associations

➤ **Chapitre 66 - Charges financières**

- Intérêt des emprunts

➤ **Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En recettes : des fonds propres et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement est de **1 077 998,50 €**.

| | |
|---|---------------------|
| R 001 – Solde d'exécution positif reporté | 440 288,63 |
| Compte 021 - Virement de la section de fonctionnement | 47 474,87 |
| Chapitre 10 - FCTVA 2024 sur dépenses de 2022 | 28 000,00 |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement | 559 753,00 |
| Chapitre 27 – Autres immobilisations financières | 2 482,00 |
| TOTAL | 1 077 998,50 |

- **Compte R 001 - Excédent d'investissement reporté**
- **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :**
Le budget étant voté en équilibre, le montant de 47 474,87 € correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- **Chapitre 10 - Compte 10222 - FCTVA 2024 sur les dépenses d'investissement éligibles, réalisées en 2022**
- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement**
 - Subventions pour les travaux de restructuration de la mairie, de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République :
 - Subventions pour les travaux réalisés à l'église
- **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**
 - Encours de dette « voirie » transféré à la Métropole

2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement est de **1 077 998,50 €** :

| | |
|---|---------------------|
| Chapitre 16 – Emprunts | 27 000,00 |
| Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles | 27 724,00 |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 641 874,50 |
| Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 381 400,00 |
| TOTAL | 1 077 998,50 |

- **Chapitre 16 - Emprunts**
 - Remboursement des emprunts en cours
- **Chapitres 20 – 21 – 23 :**

Opérations poursuivies en 2024 :

- Travaux de restructuration de la mairie et de son annexe
- Travaux de requalification de la Place de la République
- Aménagement des locaux de la mairie, et de l'annexe de la mairie : achat de mobilier, matériel informatique....

- Aménagement des abords de la mairie, près du Robec
- Démarrage des travaux de restauration de l'église dès réception de la notification de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sollicitée auprès de l'Etat

Nouvelles opérations en 2024 :

- Agencement et aménagement de terrains :
 - Soutènement chemin de la Robinette
 - Plantations
- Achat de matériels espaces verts :
 - 2 tondeuses
 - 2 débroussailleuses
 - 1 souffleur

Dans ce contexte, le budget principal primitif 2024 se présente ainsi :

- En section de fonctionnement :
 - Les recettes sont de 552 975,87 €
 - Les dépenses sont de 552 975,87 €
- En section d'investissement :
 - Les recettes sont de 1 077 998,50 €
 - Les dépenses sont de 1 077 998,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter par chapitre le budget principal primitif 2024 tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE de FONTAINE-sous-BREAUX" at the top and "(Seine-Maritime)" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "H. Robec".



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

REÇU LE

15 AVR. 2024

ÉTABLI EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

Mairie de FONTAINE SOUS PREAUX

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITE

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX
PLACE DE LA REPUBLIQUE
76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

DATE D'ENVOI : 09/04/2024

| NATURE DES DOCUMENTS | Principal | Eau | Assainissement | Budget annexe (à préciser par la collectivité) | Budget annexe (à préciser par la collectivité) | Caisse des écoles | CCAS | |
|---|--------------------------|----------|----------------|---|---|-------------------|-----------|----------|
| | | | | | | | Principal | Annexe |
| BUDGET PRIMITIF Année 2024 | | | | | | | | |
| Délibération d'approbation du budget primitif | N°2024/15 Du 04/04/24 | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du |
| Délibération modificative | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du |

| COMpte ADMINISTRATIF | Principal | Eau | Assainissement | Budget annexe (à préciser par la collectivité) | Budget annexe (à préciser par la collectivité) | Caisse des écoles | CCAS | |
|--|--------------------------|----------|----------------|---|---|-------------------|-----------|----------|
| | | | | | | | Principal | Annexe |
| Année 2023 | | | | | | | | |
| Délibération d'approbation du compte administratif | N°2024/13 Du 04/04/24 | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du |
| Délibération d'affectation du résultat | N°2024/14 Du 04/04/24 | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du |
| Etat des restes à réaliser | du 16/01/24 | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du |

| | | | | | |
|---|--------------------------|----------|----------|----------|----------|
| COMPTE DE GESTION Année 2023 | | | | | |
| Délibération d'approbation du compte de gestion | N°2024/12 Du 04/04/24 | N° du | N° du | N° du | N° du |

| | | |
|----------|----------|----------|
| | | |
| N° du | N° du | N° du |

| | | | | | |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|
| BUDGET SUPPLEMENTAIRE Année | | | | | |
| Délibération d'approbation du budget supplémentaire | N° du | N° du | N° du | N° du | N° du |

| | | |
|----------|----------|----------|
| | | |
| N° du | N° du | N° du |

